

FR

Domas

Nom : Domas
Prénoms : Antoine Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 282
Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 24 mars 1874, à Aleprac, canton de Pieulefit, département de la Drôme, résidant à Aleprac, canton de Pieulefit, département de la Drôme, profession de cultivateur, fils de Jean Pierre et de Jeanne Baudouin Nancy, domiciliés à la tuteur Blancard, canton de habite Aleprac, département de la Drôme

SIGNALEMENT.

Cheveux br, sourcils chat. fin
yeux gris, front ordinaire
nez petit, bouche moyenne
menton ronde, visage oral
Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N° 9 de tirage dans le canton de Pieulefit

Degré d'instruction : générale (1). 2
militaire (2). écrit

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, surnis, etc.)

Bon Service actif
Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. 133^e d'infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'infanterie italienne à Montélimar
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 112^e Régim. Terr. d'Infanterie
112^e Rég. Terr. d'Inf.
29^e division
5^e Génie
16012
4488
43897
17^{er}

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 133^e Régiment d'Infanterie à compter du 14 novembre 1895. Arrivé au corps le dix jour de mai 1896. Soldat de 3^e classe le 14 novembre 1895. Envoyé dans la disponibilité le 17 septembre 1898. A reçu un certificat de bonne conduite.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1898

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____
ou dans la réserve de l'armée active. _____

N° de contrôle spécial du recrutement. 504

N° de contrôle. 519

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<u>14 février 1896</u>	<u>Valras</u>	<u>Argnon Montélimar</u>	<u>D</u>
	<u>cours de culture</u>		
	<u>capit. restaurant</u>		

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____
ou dans la réserve de l'armée active. _____

A accompli une période d'exercices au 112^e Rég. Terr. d'Inf. du 3 au 11 août 1900

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le 1^{er} Octobre 1900

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<u>1896</u>	<u>1896</u>	<u>1896</u>	<u>1896</u>
	<u>1898</u>	<u>1900</u>	<u>1900</u>	<u>1900</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1839.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Domas

FR

Nom : Domas
 Prénoms : Antoine Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 282
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 24 mars 1874, à Aleyrac, canton de Pieuchefit, département de la Drôme, résidant à Aleyrac, canton de Pieuchefit, département de la Drôme, profession de cultivateur
 fils de feu Pierre et de Marie-Baudouine Nancy, domiciliés à la tuteur Blancard, canton de habite Aleyrac, département de la Drôme

N° 9 de tirage dans le canton de Pieuchefit

SIGNALEMENT.

Cheveux br, sourcils chât. foncé
 yeux gris, front ordinaire
 nez petit, bouche moyenne
 menton ronde, visage normal
 Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) 2
 militaire (2) Genie

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon Service actif

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Comparé au 133^e Régiment d'Infanterie à combattre du 14 novembre 1895, arrivé au corps le dit jour, no m^o 5872 soldat de 2^e classe le 14 Novembre 1895. Envoyé dans la disponibilité le 17 septembre 1898. A reçu un certificat de bonne conduite.

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 133^e d'Infanterie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Infanterie territoriale à Montélimar
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 111^e Régiment Territorial d'Infanterie
111^e Régiment Territorial d'Infanterie
2^e Régiment Territorial d'Infanterie
5^e Génie

RENSEIGNEMENTS au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<u>14 février 1901</u>	<u>Valias</u> <u>cours de matériel</u> <u>café-restaurant</u>	<u>Arignon</u> <u>Montélimar</u>	<u>D</u>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 52^e Régiment d'Infanterie du 19 août au 15 août 1901 (573)
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Régiment d'Infanterie (1) du 11 au 31 février 1904
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1904

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Parti par changement de domicile dans la subdivision d'Arignon où il est inscrit sous le n° 246 le 14 février 1914.
Affecté au 111^e Régiment Territorial d'Infanterie
appelé sous les Drapeaux sous le n° 246 le 2 août 1914.
au corps le 9 août 1914. passe au 2^e Régiment Territorial le 1^{er} août 1917. passe au 5^e Génie le 30 novembre 1918
Mis en congé illimité de démobilisation le 28 Oct^r 1919
L'échelon. Dépôt démobilisateur : 7^e Génie N° 16714

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<u>1^{er} août 1898</u>	<u>1^{er} août 1908</u>	<u>1^{er} août 1914</u>	<u>1^{er} août 1920</u>

(1)
(2)
(3)

Le retire à Arignon rue du Fromageon N° 5
Affecté dans la réserve au 5^e Régiment de Génie
réintégré à sa subdivision par suite de sa libération

tion du 4 décembre 1830.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)